

Caen 12/5/42

P. Le 12/5/42

Monsieur Le Préfet

Je vous sollicite votre Haute Personnalité
de bien vouloir si vous le peut avoir la
Bienveillance de renouveler ma carte
professionnelle de voyageur de commerce
délivré à Caen le 30 Avril 1941 sous le
numéro 89. M. Ernest Régibier
né le 13 octobre 1907 à Issoumes Seine
Nationalité Française ~~ancien~~ catholique
domicilié à Douville Delémont
Calvados.

Avec mes remerciements éternels

Je vous prie d'agréer Monsieur

Le Préfet

l'assurance de tous mes respects

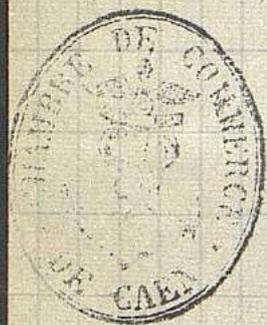
n° 11 Vu et certifié
PC Le Président
de la Chambre de Commerce

Régibier

G. Lehmann

Je certifie ne pas appartenir
à la race juive

Régibier

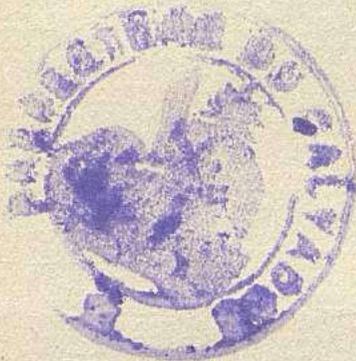


PREFECTURE du CALVADOS

REPUBLIQUE FRANCAISE

2° Division

CAEN, le 12 Mai 1942.



Accusé de réception d'une demande de carte d'identité professionnelle de voyageur et de représentant de commerce, présentée le 12 Mai 1942 par M. ^{me} Regivier domicilié à Dounes-lo. Delivrande.

Une somme de ²⁰~~18~~ francs a été versée par l'intéressé pour le paiement du droit de timbre.

Cet accusé de réception sera valable pendant une durée de 15 jours à dater du 12 Mai 1942

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de la 1^{ère} Division

DÉPARTEMENT

Calvados

ARRONDISSEMENT

Caen

MAIRIE

Louvry

CERTIFICAT

DE BONNES VIE ET MŒURS



Timbre

Nous, Maire de la commune,

certifions que Madame *Bégin* *Emestine*

né à *Issoudun*, le *Lundi 13 octobre 1904*

profession de *Voyageur de commerce*

domicilié à *Domaine La Delivande Calvados*

depuis le *12 Décembre 1934*

est, à notre connaissance, de bonnes vie et mœurs, qu'il est Français

et né de parents Français.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Le *30/3* 19*39*

(Sceau de la Mairie)





R. C. LIBOURNE 553
TÉLÉGRAM.: ODYFILS LIBOURNE
TÉLÉPHONE 217

Libourne, le

PROPRIÉTÉS DE LA MAISON
CHATEAU DE BRONDEAU, PRÈS LIBOURNE
CLOS DU CLOCHER, 1^{er} CRU HAUT-POMEROL
CHATEAU LA CABANNE, 1^{er} GRAND CRU POMEROL

Je soussigné J.B. AUDY négociant en vins à LIBOURNE
immatriculé dans le registre de commerce du Tribunal de Commerce
de Libourne, sous le numéro analytique 553, certifie que j'ai
confié la représentation de ma maison à Madame E. REGIBIER,
demeurant à DOUVRES LA DELIVRANDE (Calvados) qui exerce la pro-
fession de représentante.

Je certifie en outre, en ce qui me concerne, que
Madame REGIBIER n'est ni commerçant pour son propre compte,
ni associée ni employée à un service administratif ou commercial
intérieur de la Maison, que son occupation exclusive et constante
est de servir d'intermédiaire pour la vente de mes vins.

Je lui délivre ce certificat en vue du renouvelle-
ment de sa carte d'identité professionnelle instituée par la Loi
du 8 octobre 1919 (modifiée par celle du 2 août 1927.)

Je prends l'engagement conformément à la loi, d'exi-
ger d'elle la restitution de la carte dans le cas où elle
cesserait ses fonctions ou d'informer de cette cessation les
services de la Préfecture.

*vu et certifié
par le Président
de la Chambre de Commerce
J. Chauvet*



Libourne le 4 mai 1942

J.B. AUDY
4 MAI 1942

Vu pour la certification Matérielle
de la signature de M. Audy
LIBOURNE, le 4 mai 1942
Le Commissaire de Police



[Signature]



Visé par la Chambre de Commerce
de LIBOURNE
Le Secrétaire.

[Signature]
Ce document est en vigueur le 5 mai 1942

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

104



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom *M^{me} Requier*

Prénoms *Ernestine*

Date de naissance *13 Octobre 1907*

Lieu de naissance *Issoudun*

Nationalité d'origine } *française*

Nationalité actuelle }

Mode et date d'acquisition }
de cette dernière nationalité. }

Domicile *Sources-la-Délivrande*

Résidence

Signalement :

Teint *mat*

Taille *1m 65*

Yeux *bruns*

Cheveux *chât. foncés*

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

171-J. 2433-40. [3267]

Carte délivrée à Coren
 le 13 mai 1942
 sous le n° 104
 (1) Renouvellement de la carte n° 89 délivrée le
30 avril 1941 par (2) le
Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls /
 Nombre de renvois en marge /

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, } J. B. Gaudy
 raison de commerce } Négociant
 ou raison sociale. }
 Objet du commerce vin
 Lieu du siège social Libourne
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établ' au } 553 Libourne
 Registre du commerce (1) }

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) à la Préfecture du
Calvados

Enseigne, }
 raison de commerce }
 ou raison sociale. }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établ' au }
 Registre du commerce (1) }

Signature de l'agent ou du fonctionnaire responsable
 à la délivrance de la carte :

Signature du requérant
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de la 1^{ère} Division

Regis

Feuille n° 2 de la carte n° 104 délivré le 13.5.42
 à Madame Regis Ernestine
 à (2) Caen par (3) le Préfet
du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
 des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire responsable
 à la délivrance de la carte
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de la 1^{ère} Division

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
- (2) Lieu de délivrance de la carte.
- (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'empreinte de l'autorité
 ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1). }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1). }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

89

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom *Mme Regibien*

Prénoms *Ernestine*

Date de naissance *13 octobre 1907*

Lieu de naissance *Issoudun*

Nationalité d'origine *française*

Nationalité actuelle *française*

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité. }

Domicile *Dames-la-Delivrande*

Résidence

Signalement :

Teint *mat*

Taille *1m 55*

Yeux *bruns*

Cheveux *chât. foucés*

Barbe

Signes particuliers

25-J. 2515-39. [32676]



Cette carte doit être renou...

Carte délivrée à Caen

le 30 avril 1941

sous le n° 89

(1) Renouvellement de la carte n° délivrée le par (2)

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) à la Préfecture des Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Pour le Préfet et par délégation

Le Chef de la 1^{ère} Division

Regulier

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

J. B. Audy
Négociant

Objet du commerce

Vins

Lieu du siège social

Libourne

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au

Registre du commerce (1).

533 Libourne

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au

Registre du commerce (1).

Feuillelet n° 2 de la carte n° 89 délivré le 30-4-41
à Mme Regulier
à Caen par (3) le Préfet
des Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Pour le Préfet et par délégation

Le Chef de la 1^{ère} Division

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'Imbre de l'autorité ayant délivré la carte.

PROPRIÉTÉS DE LA MAISON

Château de Bel-Air-la-Cour
1er Cru Graves de Vayres

et
Château du Galouchey
Entre-Deux-Mers supérieur



Vente exclusive au Commerce de Gros

DAS 15-43
Jules Dubois
Propriétaire-Négociant
VAYRES près BORDEAUX (GIRONDE)

R. C. LIBOURNE N° 1650

COMPTE CHÈQUES POSTAUX:
BORDEAUX N° 9823

u.c. 15 Vu et certifié
par Le Président
de la Chambre de Commerce

TÉLÉPHONE



Mury

Je soussigné Jules DUBOIS immatriculé au Régistre de Commerce du Tribunal de Commerce de LIBOURNE, sous le numéro analytique 1650, que j'ai confié la carte de ma maison à Madame Ernestine REGIBIER, Cours du Jardin Public à DOUVRES LA DELIVRANDE (Calvados).

Je certifie en outre que Madame REGIBIER n'est ni commerçante pour son propre compte, ni associée, ni employée à un service administratif ou commercial intérieur de la Maison, qu'elle exerce sa profession dans les conditions requises par la loi, c'est à dire que son occupation exclusive et constante est de servir industriels commerçants et toutes autres personnes lorsque ces marchandises sont nécessaires à la profession des acheteurs.

Je lui délivre ce certificat en vue du renouvellement de la carte professionnelle d'identité instituée par la loi du 8 Octobre 1919, modifiée par celle du 2 Août 1927.

Je prends l'engagement, conformément à la loi d'exiger d'elle la restitution de la carte, dans le cas où elle cesserait ses fonctions et d'informer de cette cessation les services de la Préfecture.

VAYRES, le 5 MAI 1943

*Vu pour le Jules Dubois
Président de la Chambre de Commerce
de Libourne
le 5 mai 1943
Mury*



Pour toutes les affaires traitées en France, l'attribution en est faite au Tribunal de Commerce de Libourne (Gironde). Tout marché n'est valable que s'il est confirmé par moi-même. Les engagements pris par mes agents ne sont valables qu'après ma confirmation.
Toutes les marchandises sont prises gare départ et voyagent aux risques et périls du destinataire.

Mme Riquier

Samedi 15 Mai 1949

représentant
cabin du Jardin Public
Sous la Dîme
Cabanon.

Monsieur le Préfet

Je vous sollicite votre bienveillance de bien vouloir
s'il vous plaît m'accorder le renouvellement de ma
carte d'identité professionnelle déposé à Caen le 13 mai 1949
sous le n° 104.

Avec mes remerciements certifiés

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet

l'assurance de tous mes respects.

Riquier

Je certifie ne pas être
religieux catholique

Riquier

n° 15 Vu et certifié
par Le Président
de la Chambre du Commerce



R. Swany

DÉPARTEMENT
Cahors

ARRONDISSEMENT
Cay

MAIRIE
Tours

CERTIFICAT DE BONNES VIE ET MŒURS

Nous, Maire de la commune,

certifions que M. *Adam Thibaut Ernestine*
né à *Assoulan (Inde)*, le *13 Octobre 1907*

profession de *Représentant de Commerce*

domicilié à *Tours*

depuis le *16 Mai 1929*

est, à notre connaissance, de bonnes vie et mœurs, qu'il est Français
et né de parents Français.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Le *2 Mai* 19*23*

LE MAIRE,

(Sceau de la Mairie)



PREFECTURE du CALVADOS

REPUBLIQUE FRANCAISE

~~1ère Division~~

Division de l'Administration Générale
2^e Division
et de la Police
3^e Bureau

CAEN, le 15 Mai 1943.

Accusé de réception d'une demande de carte d'identité professionnelle de voyageur et de représentant de commerce, présentée le 15 Mai 1943 par M.^{me} Regibier domicilié à Douvres la Delivrande

Une somme de 10 francs a été versée par l'intéressé pour le paiement du droit de timbre.

Cet accusé de réception sera valable pendant une durée de 15 jours à dater du 15 Mai 1943



le Préfet et par délégation
Le Chef de la 1^{ère} Division

V. J. Harist

1427

CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

des Voyageurs et Représentants de Commerce

(Loi du 8 octobre 1919 et du 2 août 1927)

Modèle du certificat à délivrer par les employeurs



Je (Nous), soussigné, C. GRIFFUEILLE & C^{ie} 42 rue Paris
demeurant à Bordeaux
immatriculé dans le registre de commerce du Tribunal de Bordeaux
sous le numéro analytique 6428 B, certifie que j'emploie au service
de ma Maison M Madame Régibier Ernestine
demeurant à (2) Douvres La Délivrande, cours du Jardin Public
(Calvados)
qui exerce la profession de voyageur ou de (représentant) de commerce.

Je certifie en outre, que M Madame Régibier Ernestine
n'est ni commerçant pour son propre compte, ni associé, ni employé à un service adminis-
tratif ou commercial intérieur de ma maison, qu'il exerce sa profession dans les conditions
requis par la loi, c'est-à-dire que son occupation **exclusive et constante** est de
servir d'intermédiaire pour la vente de Vins
entre producteurs, industriels, commerçants et toutes autres personnes, **lorsque ces
marchandises sont nécessaires à l'exercice de la profession des acheteurs.**

Je lui délivre ce certificat en vue de l'obtention de la carte professionnelle d'identité
instituée par la loi du 8 octobre 1919, modifiée par celle du 2 août 1927 (3).

Je prends l'engagement, conformément à la loi, d'exiger de lui la restitution de la
carte dans le cas où il cesserait ses fonctions, ou d'informer de cette cessation les services
de la Préfecture.

Bordeaux, le 6 mai 1943
Pour la S.A.R.L.
L'Un des Gérants

Sybil
Vu et certifié
Le Commissaire de l'Enregistrement
MARTIER

n° 15
Vu et certifié
Par Le Président
de la Chambre de Commerce

10 MAI 1943
Le Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux
Par Délégué

(1) Noms et prénoms.
(2) Adresse complète.
(3) Toute personne soumise à l'obligation de fournir des attestations ou des certificats de complaisance, sera punie d'une amende de 50 à 200 francs, et, en cas de récidive, de 200 à 2.000 francs. Les mêmes peines sont applicables à toute personne qui sciemment aura fait des déclarations inexactes pour obtenir la délivrance de la carte d'identité ainsi qu'à toute personne contrevenant aux dispositions de la Loi du 8 octobre 1919, modifiée par celle du 2 août 1927, art. 7.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^t au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^t au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^t au }
Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

104

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom *Requière*

Prénoms *Ernestine*

Date de naissance *13 Octobre 1907*

Lieu de naissance *Troudeur*

Nationalité d'origine } *française*

Nationalité actuelle }

Mode et date d'acquisition }
de cette dernière nationalité. }

Domicile *Toures la Delivrande*

Résidence

Signalement :

Teint *mat*

Taille *1m65*

Yeux *bruns*

Cheveux *chât. foncés*

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

171-J. 2433-10. (3267

Carte délivrée à Corn
 le 13 mai 1942
 sous le n° 104
 (1) Renouvellement de la carte n° 89 délivrée le
30 Avril 1941 par (2) le
Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls ///
 Nombre de renvois en marge ///

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, } J. B. Gudy
 raison de commerce }
 ou raison sociale. } Négociant
 Objet du commerce Vins
 Lieu du siège social Libourne
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établ' au } 553 Libourne
 Registre du commerce (1). }

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) à la Préfecture du
Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
 à la délivrance de la carte :

Signature du requérant : **Pour le Préfet et par**
Le Chef de la 1^{ère} Division

Regulier



Enseigne, }
 raison de commerce }
 ou raison sociale. }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établ' au }
 Registre du commerce (1). }

Feuille n° 1 de la carte n° 104 délivre le 13.5.42
 à Madame Régulier
 à (2) Corn par (3) le Préfet
du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
 des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
Pour le Préfet et par
Le Chef de la 1^{ère} Division

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
 (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
 (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
 (2) Lien de délivrance de la carte.
 (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Nombre de l'autorité
 ayant délivré la carte

7

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^t au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^t au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

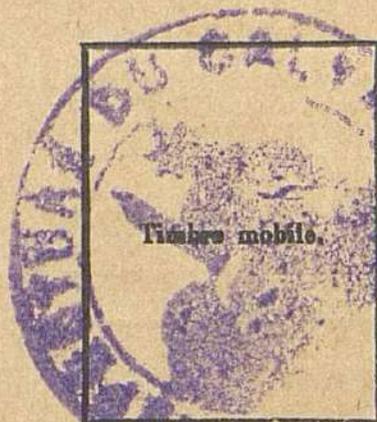
N° de l'établ^t au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

98



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Regibier

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers

Photographie

de titulaire

oblitérée par le timbre

de l'autorité

délivrant la carte.

25-J. 2515-39. [32676]

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen
le 15 Mai 1943
sous le n° 98
(1) Renouvellement de la carte n° 104 délivrée le
13 Mai 1942 par (2) M. le
Préfet du Calvados
Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls un
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) A la Préfecture
du Calvados

le Préfet et par délé
Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Regulier



- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Jules Dubois
Objet du commerce vin
Lieu du siège social Vayres près de
Lieu du principal établissement Bordeaux
N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } Sebourn 1650

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } C. Griffuelle et Co
Objet du commerce vin
Lieu du siège social Bordeaux
Lieu du principal établissement 42 Rue Borie
N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } 64213

Feuillelet n° de la carte n° 98 délivré le 11-5-43
à Madame Régulier
à (1) Caen par (3) M. le
Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

le Préfet et par délé
Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :
le Chef de la 1^{re} Division

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
(2) Lieu de délivrance de la carte.
(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'empre de l'autorité ayant délivré la carte

DÉPARTEMENT
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DOUAIRES

MAIRIE
DOUVRES

125-615
CERTIFICAT
DE BONNES VIE ET MŒURS
97

Nous, Maire de la commune

DOUVRES

certifions que M. ^{me} Régibien Ernestine

née à Issoudun (Indre), le 13 oct 1907.

profession de Représentant de commerce

domiciliée à **DOUVRES**

depuis le 1933.

est, à notre connaissance, de bonnes vie et mœurs, qu'elle est Française
et née de parents Français.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

DOUVRES

Le

11 Avril

1934.

LE MAIRE,

(Sceau de la Mairie)



[Handwritten signature]

Mme E. Régulier
représentante
Doux du Delvaux
Calvaire

12/5/44

Monsieur Le Président

Je viens à nouveau cette année
solliciter votre Bienveillance pour bien
vouloir s'il vous plaît me faire le renouvellement
de ma carte professionnelle n° 98.
délivrée le 15/5/43.

Je certifie être de race pure sans
être de religion catholique.

avec mes remerciements réitérés

Touilly après Monsieur Le Président
l'assurance de tous mes respects

E. Régulier



12/5/44

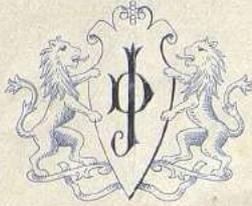
12/5/44

1964
4

Grands Vins Fins de Bordeaux

CHATEAU BEL-AIR-LA-COUR
1^{er} Cru Graves de Vayres
PROPRIÉTÉ DE LA MAISON

= R. C. LIBOURNE N° 1650 =
CHÈQUES POSTAUX BORDEAUX N° 9823



CHATEAU DU GALOUCHÉY
Entre-Deux-Mers Supérieur
PROPRIÉTÉ DE LA MAISON

TÉLÉPHONE N° 7 A VAYRES
Télégrammes: JULES DU BOIS-VAYRES (Gironde)

ETABLISSEMENTS JULES DUBOIS

PROPRIÉTAIRES ET NÉGOCIANTS
VAYRES PRÈS BORDEAUX (Gironde)

Je soussigné Jules DUBOIS immatriculé au Régistre du Commerce du Tribunal de Commerce de LIBOURNE, sous le numéro analytique I.650, certifie que j'ai confié la carte de ma Maison à Madame E. REGIBIER, à DOUBRES LA DELIVRANDE (CALVADOS)

Je certifie en outre que Madame REGIBIER n'est ni commerçante pour son propre compte, ni associée, ni employée à un service Administratif ou commercial intérieur de la Maison, qu'elle exerce sa profession dans les conditions requises par la loi, c'est à dire que son occupation exclusive et constante est de servir, industriels, commerçants et toutes autres personnes lorsque ces marchandises sont nécessaires à la profession des acheteurs.

Je lui délivre ce certificat en vue du renouvellement de la carte professionnelle d'identité instituée par la loi du 8 Octobre 1919, modifiée par celle du 2 Août 1927 (I.)

Je prends l'engagement, conformément à la loi, d'exiger d'elle la restitution de la carte, dans le cas où elle cesserait ses fonctions ou d'informer de cette cessation les services de la Préfecture.

*Voici l'original
de la signature de
M. J. Dubois
à Vayres*

VAYRES, le 29 AVRIL 1944.

- 2 MAI 1944



Le Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux
Par Délégation

Arnaud

Vu et certifié
Par Le Président
de la Chambre de Commerce

Caen, le 10/5/44
Visa N° 112



May

CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

DE VOYAGEURS OU REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

(Loi du 8 octobre 1919 et du 2 août 1927)

Certificat à délivrer par les employeurs

Je (Nous), soussigné, **BOUBÉE FRÈRES**
demeurant à **54, QUAI DES CHARTRONS**
BORDEAUX
immatriculé dans le registre de commerce du Tribunal
de *Bordeaux* sous le numéro
analytique *64287*, certifie que j'emploie au service
de ma Maison M⁽¹⁾ *Madame Regibier Ernestine*
demeurant à (2) *Douvres La Delivrande (Gard)*
qui exerce la profession de voyageur ou de (représentant)
de commerce.

Je certifie en outre, que M⁽¹⁾ *Madame Regibier Ernestine*
n'est ni commerçant pour son propre compte, ni associé,
ni employé à un service administratif ou commercial inté-
rieur de ma maison, qu'il exerce sa profession dans les
conditions requises par la loi, c'est-à-dire que son occupa-
tion **exclusive et constante** est de servir d'intermédiaire
pour la vente de *vins*
entre producteurs, industriels, commerçants et toutes autres
personnes, lorsque ces marchandises sont nécessaires
à l'exercice de la profession des acheteurs.

Je lui délivre ce certificat en vue de l'obtention de la carte professionnelle d'identité instituée par la loi du 8 octobre 1919, modifiée par celle du 2 août 1927 (3). 1432

Je prends l'engagement, conformément à la loi, d'exiger de lui la restitution de la carte dans le cas où il cesserait ses fonctions, ou d'informer de cette cessation les services de la Préfecture.

Bordeaux, le 21 avril 1944

Vu pour certification Matérielle de la signature de M. *Syrie* **Pour la S.A.K.L. L'Un des Gérants** apposee ci-dessus.

Bordeaux, le 24 AVRIL 1944

Le Commissaire de Police, **24 AVRIL 1944**
Bordeaux, le 19

VU : LE PRÉSIDENT

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

Par délégation, *W. M. M.*

Coar. le 12/5/44

Visa No 112

Vu et certifié

(1) Noms et prénoms, (2) Adresse complète : rue, n°

(3) Toute personne convaincue d'avoir délivré des attestations ou des certificats de complaisance sera punie d'une amende de 50 à 200 francs, et, en cas de récidive, de 200 à 2.000 francs. Les mêmes pénalités seront applicables à toute personne qui sciemment aura fait des déclarations inexactes pour obtenir la délivrance de la carte d'identité ainsi qu'à tout contrevenant aux dispositions de la loi (Loi du 8 octobre 1919, modifiée par celle du 2 août 1927, art. 7).

Imp. CASTERA, Bx. - 31.0203

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

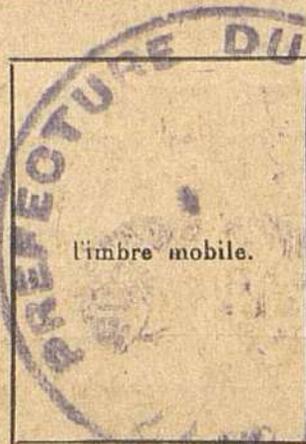
Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

97

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.
(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom *Régulier*

Prénoms *Ernestine*

Date de naissance *13 octobre 1907*

Lieu de naissance *Moudun*

Nationalité d'origine *française*

Nationalité actuelle *française*

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile *Douvres-la-Delivrande*

Résidence

Signalement :

Teint *mat*

Taille *1 m 65*

Yeux *bruns*

Cheveux *ch. foncés*

Barbe */*

Signes particuliers */*



25-J. 2515-39. 32676

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen

, le 13 Mai 1944

sous le n° 97

(1) Renouvellement de la carte n° 98 délivrée le

15 Mai 1943 par (2) M. G.

Préfet du Calvados

Nombre de lettres deux

Nombre de mots rayés nuls un

Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) A la Préfecture du Calvados

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Regibius



MAISONS REPRESENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Établissement Jules Dubois

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Vayres près de

Lieu du principal établissement

Bordeaux

N° de l'établ^t au

Libourne 1650

Registre du commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Boubée frères

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Bordeaux 54 Quai

Lieu du principal établissement

de Chartrons

N° de l'établ^t au

Bordeaux 6428 B.

Registre du commerce (1).

Feuillet n° 2 de la carte n° 97 délivrée le 13 Mai 1944

à M. Adame Regibius

à (2) Caen par (3) M. G.

Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

Pour le Préfet et par délégation

Le Chef de la 1^{re} Division,

Regibius

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au }
Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations, dûment visées
les établissements employeurs ci-dessus ont été produites

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

98



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom Regibier

Prénoms Ernestin

Date de naissance 13 Octobre 1907

Lieu de naissance Trouctum

Nationalité d'origine {

Nationalité actuelle { française

Mode et date d'acquisition }
de cette dernière nationalité. }

Domicile Boulevard

Résidence Délivrande

Signalement :

Teint mat

Taille 1 m 65

Yeux bruns

Cheveux ch. foncés

Barbe

Signes particuliers

Photographie
du titulaire
oblitérée par le timbre
de l'autorité
délivrante la carte.

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen
le 15 Mai 1943
sous le n° 98

(1) Renouvellement de la carte n° 104 délivrée le
13 Mai 1942 par (2) M. le
Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls un
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) à la Préfecture du
Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :
Le Chef de la 1^{ère} Division
Signature du requérant :

Réviser

- (1) Mention à rayer en cas où la carte est délivrée pour la première fois.
(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Jules Dubois

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Vayres près de

Lieu du principal établissement

Bordeaux

N° de l'établ^t au
registre du commerce (1).

Sabouras 1650

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

C. Grasseille
et C^e

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Bordeaux

Lieu du principal établissement

12 Rue Barie

N° de l'établ^t au
registre du commerce (1).

6428B

Feuille n° 2 de la carte n° 98 délivre le 15-5-43

à Caen par (3) M. le
Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{ère} Division

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
(2) Lieu de délivrance de la carte.
(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Embr de l'autorité
ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1). }

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1). }

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

76



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom

Régibier

Prénoms

Ernestine

Date de naissance

13 Octobre 1907

Lieu de naissance

Moudun (Aube)

Nationalité d'origine

française

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition

de cette dernière nationalité.

Domicile

Doures la Délivrande

Résidence

Signalement :

Teint

mat

Taille

1 m 65

Yeux

bruns

Cheveux

bruns foncés

Barbe

1

Signes particuliers

1



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

255-J. 2313-42. [32676]

Carte délivrée à Caen
 le 8 Juin 1965
 sous le n° 76
 (Renouvellement de la carte n° 97 délivrée le
13 Mai 1964 par (2) M. le
Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls un
 Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) à la Préfecture du
Calvados

Pour le Procès et par

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
 à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Requérant

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
 (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
 (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, Établissements
 raison de commerce et B. Audry
 ou raison sociale.
 Objet du commerce vin
 Lieu du siège social Sibourne (Orne)
 Lieu du principal établissement d.
 N° de l'établ. au Sibourne 115113
 Registre du commerce (1).

Enseigne, _____
 raison de commerce _____
 ou raison sociale. _____
 Objet du commerce _____
 Lieu du siège social _____
 Lieu du principal établissement _____
 N° de l'établ. au _____
 Registre du commerce (1).

Feuille n° 2 de la carte n° 76 délivrée le 8.6.45
 à Madame Rogibier
 à (2) Caen par (3) M. le
Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
 des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
 à la délivrance de la carte :

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
 (2) Lieu de délivrance de la carte.
 (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
 ayant délivré la carte.



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

97

CARTE
D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.
(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom *Régibier*

Prénoms *Fernestine*

Date de naissance *13 Octobre 1907*

Lieu de naissance *Moudun*

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle *française*

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile *Doures-la-Déhorande*

Résidence

Signalement :

Teint *mat*

Taille *1 m 65*

Yeux *bruns*

Cheveux *ch. foncé*

Barbe

Signes particuliers */*

Photographie
du titulaire
oblitérée par le timbre
de l'autorité
délivrant la carte.

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

25-1 2515-39. 326761

Carte délivrée à Caen

, le 13 Mai 1964

sous le n° 97

(1) Renouvellement de la carte n° 98 délivrée le

15 Mai 1964 par (2) M. le

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls un

Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé,

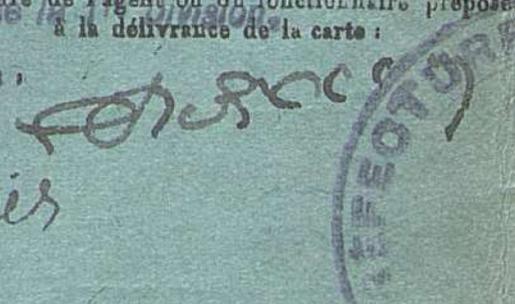
(3) A. de Préfecture du Calvados

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Regulier



(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Etablissement Jules Dubois

Objet du commerce vin

Lieu du siège social Villers près de

Lieu du principal établissement Bordeaux

N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } Libourne 1650

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Boubee frères

Objet du commerce vin

Lieu du siège social Bordeaux St. Quoi

Lieu du principal établissement des Charlioux

N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } Bordeaux 6428B

Feuillet n° 2 de la carte n° 97 délivrée 13-5-64

à M. Madame Regulier

à (2) Caen par (3) M. le Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique. 058007

(2) Lien de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1). }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1). }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1). }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

76

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom Rexibier

Prénoms Ernestine

Date de naissance 13 Octobre 1907

Lieu de naissance Moudum (Inde)

Nationalité d'origine { française

Nationalité actuelle { française

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité. }

Domicile Douvet la Rivrande

Résidence

Signalement :

Teint mat

Taille 1 m 55

Yeux bruns

Cheveux châtaines

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

25-J. 2515-39. [32676]

Carte délivrée à Caen

, le 8 Juin 1945

sous le n° 76

(1) Renouvellement de la carte n° 97 délivrée le

13 Mai 1944 par (2) M. le

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls un

Nombre de renvois en marge 1

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) à la Préfecture du

Calvados

Pour le Protot et par

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

M. Régulier
PR



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Établissements

J. B. Audry

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Libourne (Gironde)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ' au

Libourne 11.511B.

Registre du commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au

Registre du commerce (1).

Feuillelet n° 2 de la carte n° 76 délivrée le 8 Juin 1945

à M. André Régulier

à (2) Caen par (3) M. le

Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation
au registre analytique

(2) Lieu de délivrance de
la carte.

(3) Indication de l'autorité
ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
ayant délivré la carte.

PR

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

C. Griffuelben & Co.

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Bordeaux 42 rue Bone

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

4425 B

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

M. A. Delmas & Fils.

Objet du commerce

vin et liqueurs en gros.

Lieu du siège social

Staise 301. Courmieu Delmas

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Staise 1195

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations ci-dessus visées
des établissements employeurs ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

107

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)



Timbre mobile.

Nom

Régibier

Prénoms

Ernestine

Date de naissance

13 octobre 1907

Lieu de naissance

Mondum (Inde)

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

française

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Dourou la Deliorande

Résidence

Signalement

Teint

mat

Taille

1 m 65

Yeux

bruns

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers

Photographie

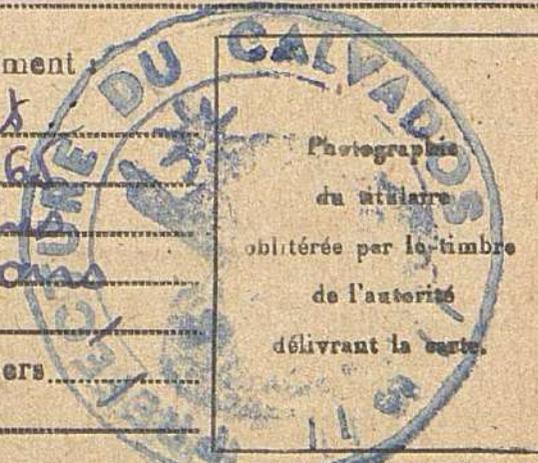
du titulaire

oblitérée par le timbre

de l'autorité

délivrant la carte.

255-J. 2313-42. [32676]



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à

Caen
le 14 Juin 1946

sous le n° 107

Renouvellement de la carte n° 76 délivrée le

8 Juin 1946 par (2) M. le

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls /

Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) A la Préfecture
du Calvados

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé

à la délivrance de la carte

Signature du requérant :

Régulier



MAISONS REPRESENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Et abaissements

Objet du commerce

J.B. Audry
Grain

Lieu du siège social

Lisieux (Calvados)

Lieu du principal établissement

d'o

N° de l'établ' au
Registre du commerce (1).

Lisieux 11.5418.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Laboratoires

Objet du commerce

Teyronin
parfumeries

Lieu du siège social

Antibes 60 Bd Wilson (Alpes-M.)

Lieu du principal établissement

d'o

N° de l'établ' au
Registre du commerce (1).

Mue 57-756.

Feuille n° 2 de la carte n° 107 délivrée le 14-6-46

à M. Madame Régulier

à (2) Caen par (3) M. le

Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte

Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Numéro d'immatriculation
au registre analytique

(2) Lieu de délivrance de
la carte.

(3) Indication de l'autorité
ayant délivré la carte.

l'Imbre de l'autorité
ayant délivré la carte.

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations d'ament visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers

Photographie

du titulaire

oblitérée par le timbre

de l'autorité

délivrante la carte.

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen

, le 11e Juin 1946

sous le n° 107

(1) Renouvellement de la carte n° 78 délivrée le

9 Juin 1945 par (2) M. le

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé,

(3) à la Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Requérant



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Établissements J.B. Audry

Objet du commerce

Librairie (grande)

Lieu du siège social

Libourne (Gironde)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ' au

Libourne 715/18

Registre du commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Laboratoire Testromin

Objet du commerce

Analyses, C.B.S. Albas

Lieu du siège social

do

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ' au

Libourne 71756

Registre du commerce (1).

Feuillet n° de la carte n° 107 délivré le 11.6.46

à M. Requérant

à (2) M. le Préfet du Calvados par (3) M. le

Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRESENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Hector Rivière
fil.

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Saint-Etienne (Gard)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Sibourne 6351

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

131

CARTE

D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs et Représentants de commerce. (Loi du 10 octobre 1919 et 2 août 1927.)



Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers

255-J. 2313-42. [32676]



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen

le 18 Juin 1947

sous le n° 131

(1) Renouvellement de la carte n° 107 délivrée le 14 Juin 1945

par (3) M. le

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots ravis nuls 1

Nombre de renvois en marge 1

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) A la Préfecture du
Calvados

Point de contact et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte

Signature du requérant :

[Signature]



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Etablissements
J. B. Audry

Objet du commerce Vins

Lieu du siège social Libourne (Gironde)

Lieu du principal établissement do

N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } Libourne 11.541 B.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Bully de Lattenc

Objet du commerce vins

Lieu du siège social Choisy les Beaune (C.d'Or)

Lieu du principal établissement do

N° de l'établ' au Registre du commerce (1). } Beaune 6008

Feuillelet n° 121 de la carte n° 131 délivré le 17.6.47

à Mme Régis

à Caen par (3) M. le
Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte

Point de contact et par délégation

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte.

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

[Signature]

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Hector Riviere

Objet du commerce

voir

Lieu du siège social

Saint-Etienne

Lieu du principal établissement

do (Grand)

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Libourne 6.35

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de-commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)



Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée

255-J. 2313-42. [32676]

131

Carte délivrée à Caen
le 18 Juin 1947
sous le n° 131

(1) Renouvellement de la carte n° 107, délivrée le
14 Juin 1946 par (2) M. le
Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux
Nombre de mots ravis nuls /
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) à la Préfecture du
Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte:
Signature du requérant:

Reçu



- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Établissements
J. B. Audry

Objet du commerce vins
Lieu du siège social Sibourne (Gironde)

Lieu du principal établissement d°
N° de l'établ' au registre du commerce (1). } Sibourne H. 541 B

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Bailly de Basseux

Objet du commerce vins
Lieu du siège social Chorey les Beaune (C. d'Or)

Lieu du principal établissement d°
N° de l'établ' au registre du commerce (1). } Beaune 6.007

Feuille n° de la carte n° 131 délivrée le 18-5-47
à M. Madame Régis
à (2) Caen par (3) M. le
Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte

(1) Numéro d'inscription au registre analytique.
(2) Lieu de délivrance de la carte.
(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Directeur Remy

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

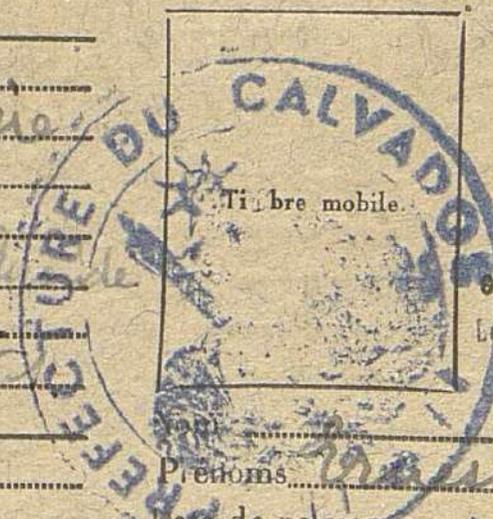
CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1921.)



Timbre mobile.

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers

Requis

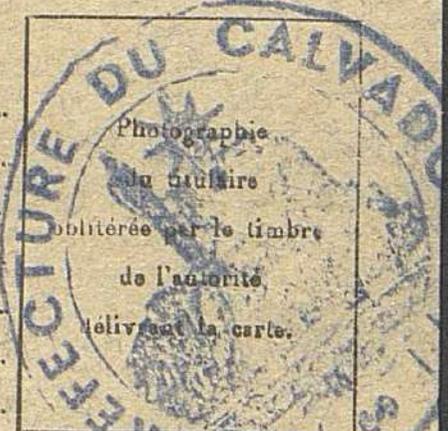
13 Octobre 1907

Moudon (Indre)

française

Louvet-la-Delivrande

255-J. 2313-42. [32676]



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Cam

le 23 JUN 1940
sous le n° 172

(1) Renouvellement de la carte n° 131, délivrée le
18-6-1947 par (2) Préfet

du Calvados

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls /

Nombre de renvois en marge /

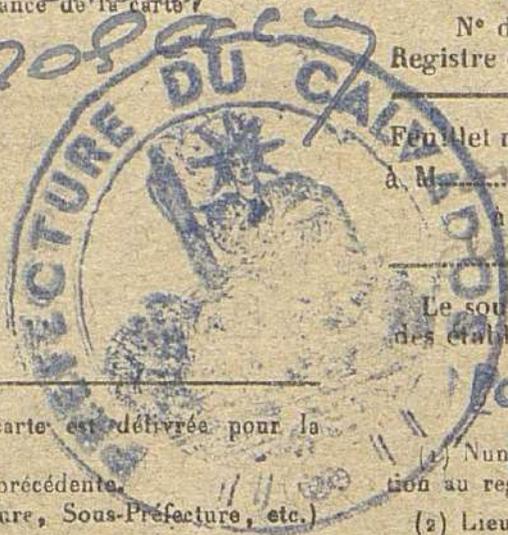
Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.
(3) Préfecture du Calvados

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte

Signature du requérant :

Requis



(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale, } Etablissements
F. B. Audry

Objet du commerce vin

Lieu du siège social Sihourie (Gronde)

Lieu du principal établissement id.

N° de l'établ^t au Registre du commerce (1). } 11.141 B.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale, } Baillly de Vallées

Objet du commerce vin

Lieu du siège social Chorey de Beaune (C. d'Or)

Lieu du principal établissement id.

N° de l'établ^t au Registre du commerce (1). } Beaune 6.007.

Feuillelet n°..... de la carte n°..... délivré le 12.5.48

à M. M. Régis

par (2) Cam par (3) Préfet

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte.

MAISONS REPRESENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Hector Rivier

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

172

CARTE

D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)



Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers



255-J. 2313-42. [32676]

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à

Carré
le *23 Juin 1948*

sous le n° *172*

(1) Renouvellement de la carte n° *131* délivrée le

18-6-1947 par (2) *Trefft*

du Calvados

Nombre de feuillets *deux*

Nombre de mots ravis nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) *Préfecture du Calvados*

Pour le Préfet et par délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{re} Division

Signature du requérant :

de l'exploitant



(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Etablissements J.B. Audry

Objet du commerce

whis.

Lieu du siège social

La Couronne (Garde)

Lieu du principal établissement

d.

N° de l'établ' au Registre du commerce (1).

11-541 B.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Ballie de L'Assom

Objet du commerce

whis.

Lieu du siège social

choy la Banne (C.d'or)

Lieu du principal établissement

d.

N° de l'établ' au Registre du commerce (1).

Beanne 6.00 P.

Feuillelet n° de la carte n° délivré le

à M. *Registre*

à (2) *Carré* par (3) *Trefft*

du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte.

de la 1^{re} Division
208.00

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Remoillet

Objet du commerce

Fini le fil

Lieu du siège social

Beaune (C. d'Or)

Lieu du principal établissement

Beaune (C. d'Or)

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Beaune 4.464

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

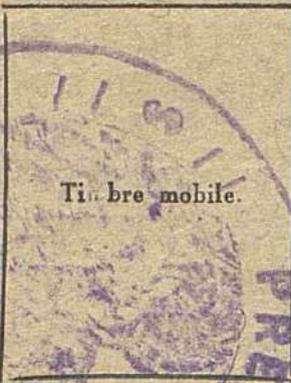
Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

169

CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de commerce.
Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1921.



Nom Regibier

Prénoms Ernestin

Date de naissance 13 octobre 1907

Lieu de naissance Moudun (Ld)

Nationalité d'origine française

Nationalité actuelle française

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile Loures la Delvanche

Résidence

Signalement :

Teint mat

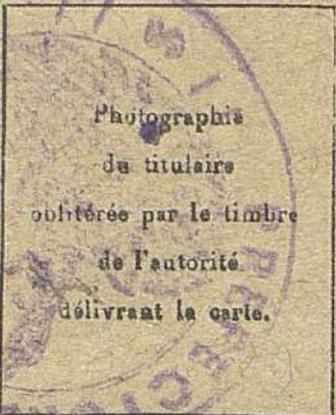
Taille 1.65

Yeux bruns

Cheveux noirs

Barbe

Signes particuliers



255-J. 2313-42. [32676]

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Carré 9 JUN 1949

le
sous le n° 169

(1) Renouvellement de la carte n° 172 délivrée le
23 6 1948 par (2) Triet

du Calvados
Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) Préfecture du Calvados

Pour le Préfet et par Délégation
Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{re} Division

Signature du requérant :

Regulier

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Pailly de Lense

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Cheruy le Beaum (C. d'U)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ^t au

Beaume 6.008.

Registre du commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Etablissements
J. B. Audry

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Libourne (Gironde)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ^t au

11.541 B.

Registre du commerce (1).

Feuille n° 2 de la carte n° 169 délivrée le 29 JUN 1949

à M. Regulier

à Carré par (3) Triet

du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

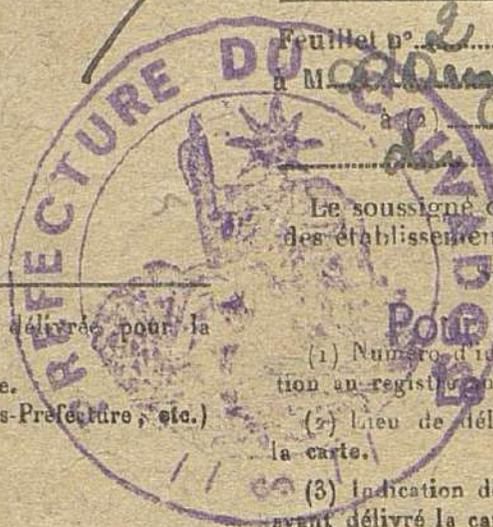
Pour le Préfet et par Délégation
Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Numéro d'immatricula-
tion au registre du commerce.

(2) Lieu de délivrance de
la carte.

(3) Indication de l'autorité
ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
ayant délivré la carte.



(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale } *Remoissenet*
 Objet du commerce } *Tricou fils*
 Lieu du siège social } *Beaune (Côte d'Or)*
 Lieu du principal établissement } *do*
 N° de l'établissement au } *Beaune 4.454*
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale }
 Objet du commerce }
 Lieu du siège social }
 Lieu du principal établissement }
 N° de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale }
 Objet du commerce }
 Lieu du siège social }
 Lieu du principal établissement }
 N° de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

169

CARTE

d'Identité Professionnelle
 à l'usage des Voyageurs
 et Représentants de Commerce
 (Lois des 8 octobre 1919
 et 2 août 1927)

Nom } *Regulier*
 Prénoms } *Ernestine*
 Date de naissance } *13 Octobre 1907*
 Lieu de naissance } *Moudun (Aube)*
 Nationalité d'origine }
 Nationalité actuelle } *française*
 Mode et date d'acquisition }
 de cette dernière nationalité }
 Domicile } *Doures-le-Delunand*
 Résidence }
 Signalement :

Teint } *brun*
 Taille } *1m65*
 Yeux } *bruns*
 Cheveux } *bruns*
 Barbe }
 Signes particuliers }



Cette carte doit être rendue

Carte délivrée à Caen
 le 29 JUN 1949
 sous le n° 169
 (1) Renouvellement de la carte n° 172
 délivrée le 23-6-49
 par (2) Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls /
 Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Pour le Préfet et par Délégation

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
 préposé à la délivrance de la carte

Signature du requérant :

Regulier



MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne, } Bailly de Sallenc
 raison de commerce }
 ou raison sociale }
 Objet du commerce vins
 Lieu du siège social Cherbourg-les-Bains (C.d'Or)
 Lieu du principal établissement do
 N° de l'établissement au } Beaune 5.001
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, } Etablissements
 raison de commerce } J. B. Audry
 ou raison sociale }
 Objet du commerce vins
 Lieu du siège social Lisieux (Grande)
 Lieu du principal établissement do
 N° de l'établissement au } 11.541 B
 Registre du Commerce (1) }

Feuillelet n° 2 de la carte n° 169 délivrée
 le 29 JUN 1949 à Madame Regulier
 à (2) Caen par (3) Préfet Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment
 visées des établissements employeurs ci-dessus ont été
 produites.

Pour le Préfet et par Délégation
 Signature de l'agent ou du fonctionnaire
 préposé à la délivrance de la carte :

Regulier

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée
 pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfec-
 ture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

(1) Numéro d'immatricu-
 lation au registre analyti-
 que.

(2) Lieu de délivrance de
 la carte.

(3) Indication de l'auto-
 rité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
 ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Riviere Sub

Objet du commerce

vinet spiritueux sans alcool

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1).

Shende Pibonne 1351

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

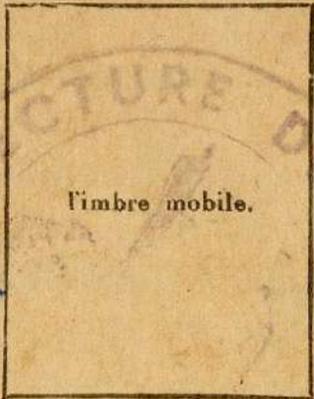
N° de l'établ^e au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

466



l'imbre mobile.

CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom Régibier

Prénoms Ernestine

Date de naissance 13 octobre 1907

Lieu de naissance Soudun (Inde)

Nationalité d'origine Française

Nationalité actuelle Française

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile Douvres la Délivrande

Résidence

Signalement :

Teint

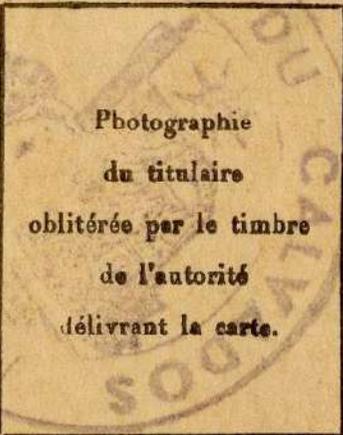
Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers



25-J. 2515-39. [32676]

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen
le 28 juin 1950
sous le n° 166

(1) Renouvellement de la carte n° 169 délivrée le
29 juin 1949 par (2)
Préfet du Calvados

Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls /
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :
Le Chef de la 1^{ère} Division

Requérant

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Établissements
L.B. Audry
Objet du commerce vins
Lieu du siège social Siboune (Nionde)
Lieu du principal établissement do
N° de l'établ^e au Registre du commerce (1). } 11-541 B -

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Remoissenet
pié et fils
Objet du commerce vins de Bourgogne
Lieu du siège social Beaune (Côte)
Lieu du principal établissement do O'G
N° de l'établ^e au Registre du commerce (1). } Beaune 4-464

Feuillelet n° de la carte n° délivré le
à M.
à (2) par (3)

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :
Le Chef de la 1^{ère} Division

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
- (2) Lieu de délivrance de la carte.
- (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'empreinte de l'autorité ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Hector Rivière fils

Objet du commerce

vin et spiritueux

Lieu du siège social

Saint-Amilion

Lieu du principal établissement

Grande

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Silvane 6351

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Le soussigné certifie que les attestations dûment
visées des établissements employeurs ci-dessus ont été
produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
présenté à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

166

CARTE

d'Identité Professionnelle
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de Commerce

(Lois des 8 octobre 1919
et 2 août 1927)

Nom

Réaibier

Prénoms

Bernestine Séphane

Date de naissance

15 octobre 1907

Lieu de naissance

Boudour (Inde)

Nationalité d'origine

Indienne

Nationalité actuelle

Française

Mode et date d'acquisition

de cette dernière nationalité

Domicile

Douves - Po. Delivranie

Résidence

Signalement :

Teint

mat

Taille

1m 65

Yeux

bruns

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renou...

Carte délivrée à Caen
le 28 juin 1950
sous le n° 166
(1) Renouvellement de la carte n° 169
délivrée le 29 juin 1949
par (2) Préfet du Calvados
Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls /
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant : chef de la 1^{re} Division

Regulier
28 06 50

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée
pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfec-
ture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Etablissements
J. B. Auduy

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Sibourne (Orne)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établissement au

1.541 B

Registre du Commerce (1)

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Remoissenet
père et fils

Objet du commerce

vins de Bourgogne

Lieu du siège social

Beaune (Côte d'Or)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établissement au

Beaune n. 464

Registre du Commerce (1)

Feuillelet n° 2 de la carte n° 166 délivrée

le 28 juin 50 à M. Regulier

à (2) Caen par (3) Préfet Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment
visées des établissements employeurs ci-dessus ont été
produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Numéro d'immatricu-
lation au registre analyti-
que.

(2) Lieu de délivrance de
la carte.

(3) Indication de l'auto-
rité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

J-Hector Rivière
fils

Objet du commerce

vin et spiritueux

Lieu du siège social

St-Amilion (Gironde)

Lieu du principal établissement

do

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Libourne 6.354

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établ' au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CARTE

IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

à l'usage des Voyageurs

et Représentants de commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Timbre mobile.

Nom

Rivière

Prénoms

Ernestine

Date de naissance

13 oct 1907

Lieu de naissance

Issoudun (Indre)

Nationalité d'origine

fr

Nationalité actuelle

fr

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Dourves la Delivrande

Résidence

Signalement :

Teint

mat

Taille

1m 65

Yeux

bruns

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

25-J. 2515-39. [39676]

Carte délivrée à Caen
le 27 juin 1951
sous le n° 202
(1) Renouvellement de la carte n° 1696 délivrée le
28-6-1950 par (2)
Préfet du Calvados
Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls /
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Pour le Préfet et par autorisation

Le Chef de la 1^{re} Division
Regulier

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, } Jos J.B. Audy
raison de commerce }
ou raison sociale. }
Objet du commerce vins
Lieu du siège social Sibourne (Gironde)
Lieu du principal établissement d°
N° de l'établ^e au } Sibourne 11-541 B
Registre du commerce (1). }

Enseigne, } Remoussenet
raison de commerce }
ou raison sociale. } Père et Fils
Objet du commerce vins
Lieu du siège social Beaune (Côte d'Or)
Lieu du principal établissement d°
N° de l'établ^e au } Beaune HH64
Registre du commerce (1). }

Feuille n° 2 de la carte n° 202 délivré le 27-6-1951
à M. Regulier Cornertine
à Caen par (3) Préfet Cdos.

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé
à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'Imbre de l'autorité
ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale } *J. Hector Rivière*
 } *Fils*
 Objet du commerce *vins et spiritueux*
 Lieu du siège social *St Emilion (Gironde)*
 Lieu du principal établissement *do*
 N° de l'établissement au } *Sibourne 6.351*
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale }
 }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale }
 }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 N° de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE

Identité Professionnelle
 à l'usage des Voyageurs
 Représentants de Commerce

Lois des 8 octobre 1919
 et 2 août 1927)

Nom *Régibier*
 Prénoms *Ernestine*
 Date de naissance *13 oct 1907*
 Lieu de naissance *Issoudun (Indre)*
 Nationalité d'origine *fr*
 Nationalité actuelle *fr*
 Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité
 Domicile *Doures La Delivrande*
 Résidence

Signalement :

Teint *mat*
 Taille *1m65*
 Yeux *bruns*
 Cheveux *noirs*
 Barbe
 Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

Carte délivrée à Caen
le 27 juin 1951
sous le n° 202
(1) Renouvellement de la carte n° 166
délivrée le 29 juin 1950
par (2) Préfecture du Calvados
Nombre de feuillets deux
Nombre de mots rayés nuls /
Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant : Pour le Préfet et par autorisation

Le Chef de la 1^{ère} Division D.

Regulier

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne, Ets J. B. Audy
raison de commerce }
ou raison sociale }
Objet du commerce vins
Lieu du siège social Sibourne
Lieu du principal établissement d° (Gironde)
N° de l'établissement au Sibourne 11-541 B
Registre du Commerce (1)

Enseigne, Remoissenet
raison de commerce }
ou raison sociale } Pere et Fils
Objet du commerce vins
Lieu du siège social Beaune (C.d'or)
Lieu du principal établissement d°
N° de l'établissement au Beaune HH64
Registre du Commerce (1)

Feuillet n° 2 de la carte n° 202 délivrée
le 27-6-1951 à M. Regulier Ernestine
à (2) Caen par (3) Préfet Cdos.

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :

Pour le Préfet et par autorisation

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
(2) Lieu de délivrance de la carte.
(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.
- de la 1^{ère} Division
- Regulier
- Timbre de l'autorité ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Établissements
R. B. - Oudy

Objet du commerce

rim

Lieu du siège social

Sibourne

Lieu du principal établissement

Sionde

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Sibourne 11-5413

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Le soussigné certifie que les attestations dûment
visées des établissements employeurs ci-dessus ont
été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE

d'Identité Professionnelle
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de Commerce

Lois des 8 octobre 1919
et 2 août 1927

Nom

Stéphanie

Prénoms

Ernestine Eliane

Date de naissance

13.10.1907

Lieu de naissance

Sionde (Sinde)

Nationalité d'origine

Française

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité

Domicile

La Sionde

Résidence

Signalement :

Teint

mat

Taille

1m65

Yeux

noirs

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

Carte délivrée à Caen

, le 30 juin 1952

sous le n° 227

(1) Renouvellement de la carte n°

délivrée le

par (2)

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme
à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
proposé à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{ère} Division

Signature du requérant :

Requérant

Mention à rayer au cas où la carte est délivrée
pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Remoustenet
père et fils

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Beaune

Lieu du principal établissement

Cote d'Or

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Beaune 4464

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

G. Hector SIB

Objet du commerce

vins St Emilion

Lieu du siège social

Saint Emilion

Lieu du principal établissement

St Emilion

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Sibouye 6351

Feuillelet n° 2 de la carte n° 227 délivrée

le 30.6.52 à M. me Requier

à (2) Caen par (3) Calvados Prefet

Le soussigné certifie que les attestations dûment
visées des établissements employeurs ci-dessus ont
été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
proposé à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{ère} Division

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale

Établissements
E. B. Oudy

Objet du commerce

vins Sibourne

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

Sibourne

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1)

Sibourne 11.5413

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1)

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1)

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent, ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE

d'Identité Professionnelle à l'usage des Voyageurs et Représentants de Commerce

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927)



Nom

Stéphanie

Prénoms

Ernestine Éliane

Date de naissance

13.10.1907

Lieu de naissance

Siboudun (Inde)

Nationalité d'origine

Sriangaise

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité

Domicile

La Délivrande

Résidence

Signalement :

Teint

mat

Taille

1m65

Yeux

noirs

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

Carte délivrée à

Caen

le

30 juin 1952

sous le n°

227

(1) Renouvellement de la carte n°

délivrée le

par (2)

Nombre de feuillets

deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme

à l'exemplaire par nous conservé

(3)

Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
proposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant :

Le Chef de la 1^{ère} Division
Rejeubert

Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

Remoussenet
père et fils

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Beaune

Lieu du principal établissement

Côte d'Or

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Beaune 4464

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale

J. Spector fils

Objet du commerce

vins St Emilion

Lieu du siège social

Saint Emilion

Lieu du principal établissement

de

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1)

Sibouye 6351

Feuillet n° 2 de la carte n° 227 délivrée

le 30.6.52 à M.

Rejeubert

a (2) Caen

par (3) Préfet
Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
proposé à la délivrance de la carte :

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte



Le Chef de la 1^{ère} Division

Rejeubert

MAISONS REPRESENTEES

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

No de l'établissement au }
Registre du Commerce (1) }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

No de l'établissement au }
Registre du Commerce (1) }

Enseigne, }
raison de commerce }
ou raison sociale }

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

No de l'établissement au }
Registre du Commerce (1) }

Le soussigné certifie que les attestations dûment
visées des établissements employeurs ci-dessus ont
été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :

REPUBLICQUE FRANÇAISE



242
CARTE

d'Identité Professionnelle
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de Commerce

(Lois des 8 octobre 1919
et 2 août 1927)

Nom *Regibier*
Prénoms *Genevieve Eliane*
Date de naissance *15.10.1903*
Lieu de naissance *Blondun (Inde)*
Nationalité d'origine
Nationalité actuelle *Française*
Mode et date d'acquisition }
de cette dernière nationalité }
Domicile *Douville*
Résidence *Delivrande*

Signalement :

Teint *mat*
Taille *1m 65*
Yeux *marrons*
Cheveux *noirs*
Barbe */*
Signe particuliers */*



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

Carte délivrée à

Caen

le

30 juin 1953

sous le n°

242

(1) Renouvellement de la carte n°

227

délivrée le

30 juin 1952

par (2)

Préfet du Calvados

Nombre de feuillets

deux

Nombre de mots rayés nuls

Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3)

Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé à la délivrance de la carte

Le Chef de la 1^{ère} Division

Signature du requérant

Requérant

MAISONS REPRESENTEES

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale

Remoussinet frere et fils

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Beaucne

Lieu du principal établissement

Est d'a.

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1)

Beaucne 1464

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale

Z. Spector fils

Objet du commerce

vin St Emilion

Lieu du siège social

Saint Emilion

Lieu du principal établissement

et

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1)

Sibourne 6551

Feuillelet n° 2 de la carte n° 242 délivrée le 30 juin 53 à M. M^{me} Rogibiz

à (2) Caen par (3) le Préfet

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites

Signature de l'agent ou du fonctionnaire proposé à la délivrance de la carte

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte



1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc...) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRESENTEES

Enseigne, }
 raison de commerce }
 ou raison sociale }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 No de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, }
 raison de commerce }
 ou raison sociale }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 No de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Enseigne, }
 raison de commerce }
 ou raison sociale }
 Objet du commerce
 Lieu du siège social
 Lieu du principal établissement
 No de l'établissement au }
 Registre du Commerce (1) }

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
préposé à la délivrance de la carte :



REPUBLIQUE FRANCAISE

CARTE

d'Identité Professionnelle
à l'usage des Voyageurs
Représentants de Commerce

(Lois des 8 octobre 1919
et 2 août 1927)

Nom Régibier
 Prénoms Genevieve Eliane
 Date de naissance 13. 10. 1903
 Lieu de naissance Bidouan (Inde)
 Nationalité d'origine
 Nationalité actuelle Française
 Mode et date d'acquisition }
 de cette dernière nationalité }
 Domicile Sauvies. Is.
 Résidence Delrieux

Signalement :
 Teint mat
 Taille 1m 65
 Yeux noirs
 Cheveux noirs
 Barbe
 Signe particuliers /



Cette carte doit être renouvelée tous les ans

Carte délivrée à Coen
 le 30 juin 1953
 sous le n° 242
 (1) Renouvellement de la carte n° 227
 délivrée le 30 juin 1952
 par (2) Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls 1
 Nombre de renvois en marge

Certifié conforme
 à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
 proposé à la délivrance de la carte

Le Chef de la 1^{ère} Division

Signature du requérant :

Regulier

Regulier

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
- (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
- (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc...) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRESENTEES

Enseigne,
 raison de commerce
 ou raison sociale

Remoussenet

Perre et fils

Objet du commerce

vins

Lieu du siège social

Beaune

Lieu du principal établissement

Côte d'Or

N° de l'établissement au
 Registre du Commerce (1)

Beaune 4464

Enseigne,
 raison de commerce
 ou raison sociale

J. Spector fils

Objet du commerce

vins St Emilion

Lieu du siège social

Saint Emilion

Lieu du principal établissement

de

N° de l'établissement au
 Registre du Commerce (1)

Sibourne 6351

Feuillelet n° 2 de la carte n° 242 délivrée
 le 30 juin 53 à M. Regulier

à (2) Coen par (3) le Préfet

Le soussigné certifie que les attestations dûment
 visées des établissements employeurs ci-dessus ont
 été produites

Signature de l'agent ou du fonctionnaire
 proposé à la délivrance de la carte

(1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de la carte.

(3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte



Le Chef de la 1^{ère} Division

Regulier

Carte délivrée à Caen
 le 23 juin 1954
 sous le n° 254
 (1) Renouvellement de la carte n° 242 délivrée
 le 30 juin 1952
 par (2) le Préfet
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls /
 Nombre de renvois en marge

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados
 Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
 à la délivrance de la carte :
Pour le Préfet et par autorisation

Signature du requérant Le Chef de la 1^{re} Division

Reçu

- (1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
 (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
 (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRESENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale } Remoussens et père et fils
 Objet du commerce vins
 Lieu du siège social Beaune
 Lieu du principal établissement Cote d'Or
 N° de l'établissement au Registre du Commerce (1) } Beaune 4464



Enseigne, raison de commerce ou raison sociale } J. Spector fils
 Objet du commerce vins
 Lieu du siège social St Emilion
 Lieu du principal établissement "Siboune"
 N° de l'établissement au Registre du Commerce (1) } Siboune 6351

Feuille n° 209 de la carte n° 254 délivrée le 23.6.54
 à M. Regulier
 à (2) Caen par (3) le Préfet

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Pour le Préfet et par autorisation
Le Chef de la 1^{re} Division

- (1) Numéro d'immatriculation au registre analytique.
 (2) Lien de délivrance de la carte.
 (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

l'empreinte de l'autorité ayant délivré la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne
raison de commerce
ou raison sociale.

Établissement
J. B. Oudy

Objet du commerce

Vins

Lieu du siège social

Libourne

Lieu du principal établissement

"

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1).

Libourne 11.64113

Enseigne
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1).

Enseigne
raison de commerce
ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

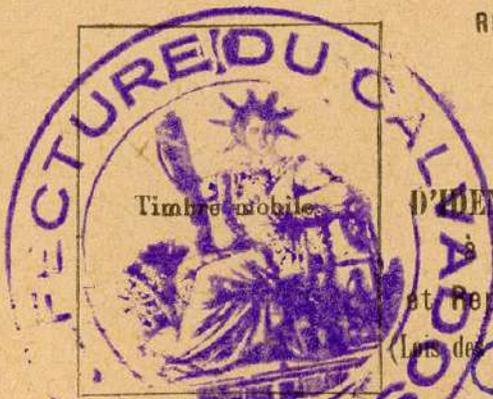
N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

254



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
à l'usage des Voyageurs
et Représentants de Commerce.
(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom

Ernestine Leqibier

Prénoms

Ernestine Eliane

Date de naissance

13. 10. 1907

Lieu de naissance

Batoum (Inde et S.)

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

française

Mode et date d'acquisition
de cette dernière nationalité.

Domicile

Douvres-la-

Résidence

Delivrande

Signalement

Teint

mat

Taille

1m 65

Yeux

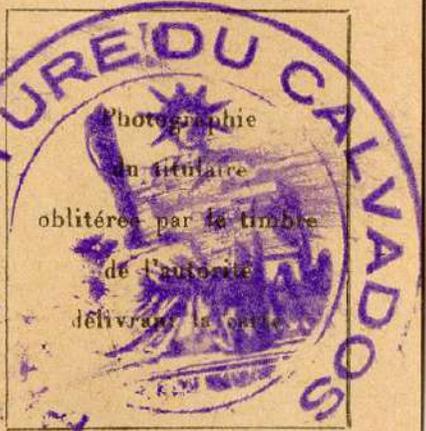
noirs

Cheveux

noirs

Barbe

Signes particuliers



N° 1044. — J. U. 137339. — 32676

Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce au raison sociale.

Établissement
J. B. Oudry

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Sibourne

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Sibourne 11.611 B

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

254

CARTE

IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
à l'usage des Voyageurs
Représentants de Commerce.
(des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile

Résidence

Signalement :

Teint

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Signes particuliers

N° 1045. — J. U. 237061. 32676



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

Carte délivrée à Caen

le 23 juin 1954

sous le n° 254

(1) Renouvellement de la carte n° 242 délivrée

le 30 juin 1953

par (2) le Préfet

Nombre de feuillets deux

Nombre de mots rayés nuls /

Nombre de renvois en marge /

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé.

(3) Préfecture du Calvados

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Signature du requérant : Le Chef de la 1^{re} Division

Régulier

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la
ième fois

(2) Autorité ayant délivré la carte précédente.

(3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.)
chargée de la délivrance de la carte.

MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

Remoustenet
per et Gih

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

Deaune

Lieu du principal établissement

Cote d'Or

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1).

Deaune 4864

Enseigne,
raison de commerce
ou raison sociale.

J. Spector fil

Objet du commerce

vin

Lieu du siège social

St Emilion

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au
Registre du Commerce (1).

Libourne 6351

Feuillelet n°

254

de la carte n°

254

délivré le

23.6.54

à M.

Régulier

Caen

par (3)

le Préfet

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées
des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé
à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Numéro d'immatricula-
tion au registre analytique.

(2) Lieu de délivrance de
la carte.

(3) Indication de l'autorité
ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité
ayant délivré la carte.



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale.

Objet du commerce

Lieu du siège social

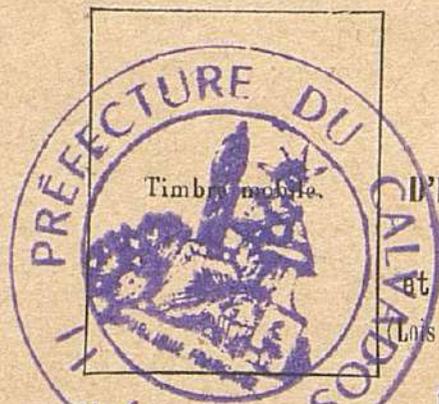
Lieu du principal établissement

N° de l'établissement au Registre du Commerce (1).

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. 256



CARTE

D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE à l'usage des Voyageurs et Représentants de Commerce.

(Lois des 8 octobre 1919 et 2 août 1927.)

Nom REGIBIER

Prénoms Ernestine Bliane

Date de naissance 13.10.1907

Lieu de naissance Mondou (Y. et L.)

Nationalité d'origine

Nationalité actuelle Française

Mode et date d'acquisition de cette dernière nationalité.

Domicile Rouen - Fa. Délivrande

Résidence

Signalement :

Teint mat

Taille 1m 65

Yeux marrons

Cheveux noirs

Barbe

Signes particuliers



Cette carte doit être renouvelée tous les ans.

[326761]

J. 337261

N° 307.

Carte délivrée à Caen
 le 29 juin 1955
 sous le n° 256
 (1) Renouvellement de la carte n° 254 délivrée
 le 23 juin 1954
 par (2) Le Préfet du Calvados
 Nombre de feuillets deux
 Nombre de mots rayés nuls un
 Nombre de renvois en marge —

Certifié conforme à l'exemplaire par nous conservé

(3) Préfecture du Calvados

Pour la signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Signature du requérant : Le Chef de la 1^{re} Division

Regulier



MAISONS REPRÉSENTÉES.

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } Remoissenet père et fils
 Objet du commerce vin
 Lieu du siège social Beaune
 Lieu du principal établissement Cote d'or
 N° de l'établissement au Registre du Commerce (1.) } Beaune 4454

Enseigne, raison de commerce ou raison sociale. } J. B. Audy
 Objet du commerce vin
 Lieu du siège social Li Bourne 19 quai
 Lieu du principal établissement du Prémar
 N° de l'établissement au Registre du Commerce (1.) } Li Bourne 54 B 10

Feuillelet n° 56 de la carte n° 256 délivré le 29.6.55
 à M. Regulier
 à (2) Caen par (3) Le Préfet du Calvados

Le soussigné certifie que les attestations dûment visées des établissements employeurs ci-dessus ont été produites.

Signature de l'agent ou du fonctionnaire préposé à la délivrance de la carte :

Le Chef de la 1^{re} Division

(1) Mention à rayer au cas où la carte est délivrée pour la première fois.
 (2) Autorité ayant délivré la carte précédente.
 (3) Indication de l'autorité (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.) chargée de la délivrance de la carte

(1) Numéro d'immatriculation au régime analytique.
 (2) Lieu de délivrance de la carte.
 (3) Indication de l'autorité ayant délivré la carte.

Timbre de l'autorité ayant délivré la carte.